



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 17935

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'organisation du soutien scolaire en France. Dans une note d'analyse récente, le Centre d'analyse stratégique (CAS) fait un état des lieux des principaux dispositifs et met en évidence de fortes inégalités sociales, culturelles et territoriales. C'est pourquoi il propose pour les atténuer de conclure une convention-cadre entre le ministère de l'éducation nationale et l'Agence du service civique pour encourager les missions de volontaires de service civique dans l'accompagnement scolaire, en ciblant les associations, notamment en zone rurale. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les suites qu'il entend donner à cette proposition.

Texte de la réponse

Outre les dispositifs de soutien scolaire dont il assure la responsabilité (activités pédagogiques complémentaires au primaire, stages de soutien ou de remise à niveau dans le second degré, etc.), le ministre de l'éducation nationale souhaite s'ouvrir davantage encore aux partenariats notamment en proposant à des volontaires du service civique de les impliquer dans des actions menées dans le milieu scolaire. Une convention-cadre a été signée en ce sens en juillet 2010 entre le ministère et l'Agence du service civique ; les modalités de collaboration y sont fixées. Toutefois, les travaux menés autour de la refondation de l'École impliquent d'actualiser ce texte. A cette occasion, la question de l'accompagnement scolaire confié à des volontaires du service civique pourra y être approfondie. L'Agence du service civique et le ministère de l'éducation nationale s'associent également dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, pour proposer aux jeunes décrocheurs des parcours combinés dont l'objectif est d'offrir une formation qualifiante à l'issue du service civique. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre plus global de la mise en place des réseaux FOQUALE (réseaux « Formation Qualification Emploi »), créés par la circulaire ministérielle n° 2013-035 du 29 mars 2013 et publiée au BOEN du 4 avril 2013, dont l'objectif est de coordonner les différents acteurs, développer des mesures de remédiation au sein de l'éducation nationale et en renforcer la lisibilité. Le suivi des élèves en grande difficulté est assuré avec la plus grande attention par les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques. Des réponses pédagogiques différenciées seront proposées, selon les besoins des élèves ; chaque élève doit pouvoir trouver au sein de son établissement une solution adaptée à sa situation personnelle, notamment s'il est en difficulté scolaire. Beaucoup de dispositifs mis en place dans le cadre de la refondation de l'Ecole y concourent directement ou indirectement, en donnant à l'enfant de meilleures conditions pour réussir l'acquisition de ses apprentissages : tel est le sens par exemple de la réforme des rythmes scolaires, du développement de la scolarisation des moins de trois ans ou de la mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17935

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1466

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8473